

RENSEIGNEMENTS PREALABLES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A retourner à l'adresse suivante :

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Brive – Service Apprentissage
10, Avenue du Maréchal Leclerc – 19316 BRIVE CEDEX**

Pour tout renseignement : **Annick DOTTIN ☎ : 05.55.18.94.54**

I - EMPLOYEUR :

NOM : Prénom :

Raison sociale :

Lien de parenté avec l'apprenti :

Adresse où s'effectue l'apprentissage :

..... tél. :

Mail : fax :

Activité principale :

Convention collective applicable :

N°SIRET : Code NAF :

Effectif de salariés dans l'Entreprise (apprentis exclus) au 1^{er} janvier 2009 :

Nom et adresse de la Caisse de Retraite Complémentaire de l'Apprenti :

.....

II - APPRENTI (E) :

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

☎ :

Nationalité : Sexe : F M

Date de naissance : Lieu de naissance :

Diplôme ou dernière classe fréquentée : (à remplir obligatoirement).....

Situation avant l'apprentissage :

1 - Scolarité

5 - Salarié (y compris temporaire)

2 - Contrat d'apprentissage

6 - Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE

3 - Contrat de professionnalisation

7 - Autre situation

4 - Stagiaire de la formation professionnelle

III - REPRESENTANT LEGAL DE L'APPRENTI (E) :

(père - mère - tuteur.....)

NOM : Prénom :

ADRESSE :

☎ :

IV - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

S'agit-il d'un ? (entourer le bon numéro)

- 1.1 - Contrat d'un an.
- 1.2 - Contrat de deux ans.
- 1.3 - Contrat de trois ans.

Nouveau contrat conclu par l'apprenti chez le même employeur pour une formation de même niveau ou de niveau supérieur.

- 2.1 - Après un contrat initial d'un an.
- 2.2 - Après un contrat initial de deux ans.
- 2.3 - Après un contrat initial de trois ans.

Contrat réduit d'un an pour des jeunes ayant effectué le début de leur formation par une voie autre que l'apprentissage parce qu'ils ont un diplôme de niveau supérieur à celui préparé ou après évaluation des connaissances

- 3.1 - Durée réduite à un an.
- 3.2 - Durée réduite à deux ans.

Contrat d'un an pour une formation complémentaire de même niveau (diplôme connexe ou mention complémentaire).

- 4.1 - Après contrat ou formation initiale d'un an.
- 4.2 - Après contrat ou formation initiale de deux ans.
- 4.3 - Après contrat ou formation initiale de trois ans.

Contrat prolongé en cas d'échec à l'examen.

- 5.1 - Après un contrat initial d'un an.
- 5.2 - Après un contrat initial de deux ans.
- 5.3 - Après un contrat initial de trois ans.

Contrat prolongé en raison d'un handicap.

- 6.1 - Après un contrat initial d'un an.
- 6.2 - Après un contrat initial de deux ans.
- 6.3 - Après un contrat initial de trois ans.

Autres contrats.

- 7.1 - Après rupture du contrat initial.
- 7.2 - Changement d'employeur (L 122.12).

Dates du contrat : Début : Fin :

Durée :

Durée hebdomadaire de travail : H/Semaine

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers ? oui non

Salaire minimum légal (en % du SMIC) :

1ère année : 2ème année : 3ème année :

Salaire mensuel à l'embauche : Euros

L'apprenti est-il nourri ? oui non L'apprenti est-il logé ? oui non

Diplôme préparé et spécialité:

Nom et adresse du CFA :

.....

V - MAITRE D'APPRENTISSAGE :

Nom + Prénom :

Date de naissance :

Le maître d'apprentissage est-il l'employeur : oui non

Durée de l'expérience professionnelle en lien avec la formation préparée par l'apprenti :

Diplôme(s) du maître d'apprentissage :

A la date de début du contrat :

Nombre d'apprentis et d'élèves de CPA suivis par le maître d'apprentissage :

Nombre de salariés en alternance, y compris en apprentissage, suivis par le maître d'apprentissage :

VI - PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

➤ Pour un apprenti de nationalité étrangère : photocopie de son titre de séjour.

➤ Pour le maître d'apprentissage :

- justificatifs d'expérience professionnelle d'au moins 3 ans (certificats de travail, copie fiches de paye, extrait Kbis, etc...)
- copie des diplômes si expérience inférieure à 5 ans.

➤ Copie du bulletin de visite médicale d'embauche OBLIGATOIRE

NE PAS OUBLIER : La Déclaration Unique d'Embauche est obligatoire et doit se faire auprès de l'URSSAF de la Corrèze. Cette démarche incombe à l'employeur de l'apprenti.

Fait à

Le

Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti	Signature du représentant légal

Attention !

Le contrat ne pourra être validé que si l'apprenti est préalablement inscrit au CFA.